Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

UE – Moins de riz GM importé illégal en 2007

Par Eric MEUNIER

Publié le 30/09/2007, modifié le 09/03/2026

Dans Inf'OGM Actu n°2, nous évoquions d'une part l'état des lieux des contaminations en Europe, et d'autre part l'actualité concernant le riz LL601 et autres riz GM. Pour ces derniers, le système européen d'alerte rapide pour l'alimentation humaine et animale (RASFF) fait état, pour la période de août 2006 à aujourd'hui, de 137 cas de contaminations détectées, dont 21 ont eu lieu en 2007 : 20 aux frontières, et une sur le territoire européen. Pour Philip Tod, porte-parole du Commissaire européen à la Santé (Markos Kyprianou) : "il est important de souligner que la plupart des cas rapportés en 2006 sont le reflet du problème de dissémination de la contamination par le riz états-unien et que des contrôles intensifs ont été mis en place pour retirer les lots déjà présents sur le marché européen. Pour les cas de 2007, la plupart sont issus de contrôles aux frontières, démontrant l'efficacité du système. Seul un cas en République Slovaque avec du riz empaqueté en Italie n'a pu obtenir d'explication quant à son origine, et ce malgré des enquêtes pour déterminer cette dernière" [1]. Les Etats-Unis ont déjà récolté 58% de la production totale de riz de 2007. Des analyses ont été effectuées sur ces récoltes montrant une absence de contamination. "L'industrie états-unienne du riz a présenté à la Commission européenne les mesures mises en place pour prévenir la contamination par du riz LL601 dans la récolte 2007. Ces mesures sont en cours d'évaluation au sein de l'Union européenne et ont été soumises aux Etats membres le 10 octobre, au cours de la réunion du comité d'experts. Des discussions sont également en cours avec les autorités états-uniennes afin d'évaluer si elles pourraient fournir de plus amples assurances sur les contrôles effectués pour tester l'absence de riz LL601. Mais les discussions sont encore trop récentes pour préciser les intentions états-uniennes et la réaction européenne" nous a déclaré Philip Tod. Toujours est-il qu'à ce jour, la politique officielle de l'Union européenne est "de ne reconsidérer les mesures [adoptées pour bloquer l'entrée de riz LL601] que lorsqu'elle sera convaincue soit que des solutions alternatives fournissent le même seuil de confiance, soit que la situation états-unienne (absence de riz contaminé sur le marché états-unien) montre que ces mesures peuvent être retirées".

On ne sait pas d'où vient la contamination

Pourtant, aux Etats-Unis, le ministère de l'Agriculture vient d'annoncer être incapable de déterminer l'origine de la contamination par les riz LL [2]. Conséquence directe, il déclare également ne pas pouvoir prendre de mesures prévenant de futures contaminations. Cindy Smith, du ministère, explique que des changements sont actuellement en cours de réflexion, notamment en vue de renforcer la traçabilité des PGM. Pour Ray Vester, un producteur de riz, "ils [le ministère de l'agriculture] n'avaient pas les protocoles pour empêcher la contamination, ni ceux pour

expliquer ce qui s’est passé. Ils ont passé des mois à essayer de trouver un moyen de ne blâmer personne et y sont arrivés". La Fédération états-unienne du riz et l’Association états-unienne des producteurs de riz ont fait part de leur déception suite à l’annonce du ministère et ont relevé avoir bien fait de ne pas attendre le rapport du gouvernement pour prendre des mesures eux-mêmes, telle que l’interdiction de cultiver du riz des variétés Clearfield et Cheniere. Les seules données concrètes issues de l’enquête sont que la variété Cheniere fut contaminée par les riz LL601 et LL62, alors que la variété Clearfield le fut par le riz LL604. Le Centre de Recherche sur le Riz de l’Université de Louisiane est le point commun des contaminations observées puisque les riz Cheniere et LL601 y furent cultivés en même temps de 1999 à 2001, et que les riz Clearfield et LL604 y furent également cultivés bien que sur des périodes différentes. L’université travaillait à l’époque sous contrat avec Bayer, l’entreprise possédant les brevets de ces riz transgéniques. Le Ministère de l’Agriculture a décidé qu’au vu des éléments du rapport, il n’était pas possible de poursuivre en justice l’entreprise Bayer [3], ce qui n’est pas de l’avis de Kenneth Habetz, cultivateur de riz. Il a décidé de poursuivre l’Université de Louisiane et Bayer pour ne pas avoir pris les mesures nécessaires pour empêcher une contamination des cultures de riz aux Etats-Unis, lui causant ainsi préjudice [4].

Dans l’UE, en 2007, il y a également eu des cas de contamination sur le territoire de l’Union européenne par du riz Bt63 chinois, malgré les mesures européennes et chinoises pour les contrôler. Philip Tod indique que "les mesures adoptées par les autorités chinoises sont satisfaisantes. Le nombre de contamination, à savoir trois, est limité et elles sont le sujet d’enquête dans l’Union européenne et en Chine".

[1] Source Inf’OGM

[2] http://www.nwanews.com/adg/Business...

[3] http:///www.usda.gov/wps/portal/ !ut...

[4] http://www.gmwatch.org/archive2.asp...

Adresse de cet article : https://infogm.org/ue-moins-de-riz-gm-importe-illegal-en-2007/